

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 05 SEPTEMBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36
Nb. de représentés : 13
Nb. d'absents : 4

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre à 17h39, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 28/1277 :

NPNRU de Bois d'Olives : approbation du bilan de la concertation

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur Mohammad OMARJEE), FERDE Thérèse (par Monsieur MINATCHY Mariot), FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Monsieur DAMOUR Kichena), NASSIBOU Guilaine (par Madame GUIEN Marie Claire), KHELIF David (par Madame PAPY Anne Marie), HOARAU Berthe Denise (par Madame SIGISMEAU Béatrice), LORION David (par Monsieur DIJOUX Stéphan), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte), BOYER Marie Pascaline (par Monsieur RAVAT Adame).

ABSENTS :

MM. AHO NIENNE Sandrine, DAFFON Amédée Albert, MOREL Didier, BELLON Stéphen.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.
Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité que la séance se tienne à huis clos par nécessité d'ordre public.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 11 septembre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 30 août 2023.



Le Maire



Affaire n°28/1277 : NPNRU de Bois d'Olives : approbation du bilan de la concertation.

Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la collectivité s'est engagée dans un programme de renouvellement urbain sur le quartier de Bois d'Olives (NPNRU) **en juin 2016 avec la signature du protocole de préfiguration**. Lors de cette phase, des études (« *étude urbaine, étude hydraulique, étude de déplacement/circulation, étude habitat, étude environnement, étude des équipements publics...* »), ainsi qu'une démarche de concertation avec les habitants ont été menées afin de définir un projet urbain en coconstruction.

Une délibération du conseil municipal de la Ville en date du **31 octobre 2017 (n°32 / 1680)** a donné le **coup d'envoi à la concertation sur le projet**.

Une réunion publique de lancement, 6 ateliers participatifs et 4 ateliers artistiques participatifs ont été organisés entre le 8 novembre 2017 et le 12 avril 2018. Cette démarche antérieure de concertation a réuni 330 participants, et a permis de faire émerger 259 propositions dont 179 ont été retenues.

En mars 2020, la signature de la convention avec l'ANRU qui lie la Ville de Saint-Pierre et ses partenaires avec l'ANRU et les partenaires financiers, a lancé la phase opérationnelle du projet, en vue de l'exécution des travaux.

En 2023, la concertation se poursuit préalablement à la finalisation des dossiers d'étude d'impact, du dossier de demande d'autorisation environnementale (AEU) requis dans le cadre du projet (ex Loi sur l'Eau), et de la déclaration d'utilité publique (DUP) avec pour objectifs de :

- Permettre à tous les usagers du quartier de bien comprendre le projet et ses enjeux.
- Préciser les attentes et affiner les usages en permettant aux habitants de partager leurs observations et préoccupations.
- Informer les habitants du calendrier prévisionnel de réalisation du projet.
- Mobiliser pour travailler ensemble à la réussite de ce grand projet.

4 ateliers de concertation citoyenne ont ainsi eu lieu du 22 au 29 juin 2023. Plusieurs outils ont été déployés pour l'information du public (affiches, flyers, annonce dans la presse locale le samedi 17 juin 2023, site internet de la ville, médias sociaux, information au conseil citoyen...).

Un registre de concertation a été mis à disposition du public du 22 juin au 6 juillet 2023 au secrétariat du contrat de ville de Bois d'Olives. Des panneaux A0 illustrant les aménagements prévus ont été mis à disposition du public lors des ateliers et pendant toute la durée d'ouverture du registre.

Bilan en quelques chiffres :

- 4 ateliers de concertation
- 1 lieu de proximité permanent : la Maison de projet de Bois d'Olives
- 500 flyers distribués et mis à disposition
- 30 affiches installées
- Plus de 70 personnes ont participé aux ateliers
- 10 avis et contributions recueillis via le registre de concertation

Le dépôt du dossier réglementaire et du dossier de demande d'autorisation environnementale est prévu en septembre 2023 après délibération, dans le but d'obtenir l'autorisation du démarrage des travaux dans le secteur de la poche des écoles notamment, en 2025. Une enquête publique se tiendra au second semestre 2024 suite au dépôt réglementaire qui inclura le bilan de la concertation.

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20230905-28-1277-DE
Date de télétransmission : 11/09/2023
Date de réception préfecture : 11/09/2023

Il est précisé que la concertation autour du projet se poursuit au fur et à mesure de l'avancement des études.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'ARRETER et d'APPROUVER le bilan des deux premières phases de concertation tel qu'il est annexé à la présente délibération.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

